



APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS
UNE INITIATIVE EN SANTÉ MENTALE

AVRIL 2014



TABLE DES MATIÈRES

1	DATES D'IMPORTANTES.....	3
2	À PROPOS DE LA FONDATION MOVEMBER	3
3	LES BUTS STRATÉGIQUES DE LA FONDATION MOVEMBER EN SANTÉ MENTALE	3
4	SECTEURS PRIORITAIRES ET DESCRIPTION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT	4
5	CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
6	ADMISSIBILITÉ	5
7	DEPENSES	7
	7.1 DÉPENSES ADMISSIBLES	7
	7.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES.....	7
8	EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS.....	7
9	ÉVALUATION DU RENDEMENT	7
10	STRATÉGIE DE MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES.....	8
11	MARCHE À SUIVRE POUR PROPOSER UN PROJET	8
12	PROCESSUS D'ÉVALUATION	10
13	CRITÈRES D'ÉVALUATION	11
	13.1 LETTRES D'INTENTION	11
	13.2 PROPOSITION DE PROJET INTÉGRALE	11
14	DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS, MODALITÉS ET CONDITIONS.....	12
	14.1 DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	12
15	MODALITÉS ET CONDITIONS	14
	15.1 VARIATIONS	15
	15.2 DROITS DE LA FONDATION MOVEMBER.....	15
	15.3 FIABILITÉ DES RENSEIGNEMENTS	15
	15.4 PUBLICITÉ	15
16	COMPLÉMENT D'INFORMATION – WEBINAIRES.....	16
17	PERSONNE-RESSOURCE.....	16

1. DATES D'IMPORTANTES

Date de lancement de l'appel de propositions	Avril 2014
Webinaires visant à expliquer la marche à suivre pour soumettre une proposition de projet (les séances seront identiques) En anglais seulement – les séances du 14 et du 22 avril seront identiques	14 et 22 avril 2014
Date limite de présentation de la lettre d'intention	17 h HAE, 9 mai 2014
Invitation à présenter une proposition intégrale – Prévisions	Fin juin 2014
Soumission des propositions de projet intégrales	17 h HAE, 8 août 2014
Date prévue de l'annonce du financement (les contrats de financement seront achevés après la date de l'annonce)	Octobre 2014

2. À PROPOS DE LA FONDATION MOVEMBER

La Fondation Movember est un organisme de bienfaisance mondial indépendant qui se préoccupe de santé masculine et qui a pour vision d'exercer une influence durable sur la santé des hommes. Présente dans 21 pays du monde, la Fondation est résolue à faciliter des améliorations importantes dans les domaines de la santé masculine qu'elle place en priorité : le cancer de la prostate, le cancer testiculaire et la santé mentale.

La Fondation Movember atteint ses buts par le financement stratégique de programmes de recherche et de santé. Elle finance actuellement plus de 700 programmes dans le monde, directement ou indirectement, par le truchement de ses partenaires en santé masculine des différents pays.

La Fondation dépend des fonds recueillis lors de sa campagne annuelle de sensibilisation. Tous les ans, en novembre, la campagne Movember fait surgir des millions de moustaches partout dans le monde.

Appuyés par les femmes de leur vie, les Mo Sistas, les Mo Bros recueillent des dons en cherchant à faire commanditer leur moustache. Les Mo Bros deviennent ainsi d'authentiques panneaux-réclame ambulants et parlants pendant les 30 jours du mois de novembre. Par ce qu'ils font et ce qu'ils disent, ils sensibilisent leur entourage en favorisant les conversations privées et les débats publics sur le sujet souvent négligé de la santé masculine.

Jusqu'à maintenant, quatre millions de moustaches ont retenu l'attention dans le monde entier et permis de recueillir plus de 500 millions de dollars.

3. LES BUTS STRATÉGIQUES DE LA FONDATION MOVEMBER EN SANTÉ MENTALE

La Fondation Movember souhaite recevoir des propositions de projets pour des programmes en santé mentale qui contribueront à un changement à l'échelle de la population. Elle a établi trois buts stratégiques pour nos programmes et la recherche en santé mentale. Ces buts sont les suivants :

1. Les hommes et les garçons sont en bonne santé mentale et prennent des mesures pour le rester.

2. Lorsque des hommes et des garçons vivent des problèmes de santé mentale, ils prennent rapidement des mesures pour les résoudre.
3. Les hommes et les garçons aux prises avec des problèmes de santé mentale ne font l'objet d'aucune discrimination.

La Fondation Movember s'intéresse en particulier à la prévention, aux interventions hâtives et à l'atténuation des préjugés.

4. SECTEURS PRIORITAIRES ET DESCRIPTION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT

En annonçant cette source de financement, la Fondation Movember invite les organismes canadiens désireux d'innover et de trouver de nouvelles idées de soumettre des propositions qui correspondent à l'un ou à plusieurs des secteurs prioritaires suivants :

- i. Créer des milieux de travail qui favorisent la santé mentale des travailleurs.
- ii. Renforcer la santé mentale et le bien-être des garçons et des hommes.
- iii. Réduire le nombre d'hommes et de garçons qui meurent par suicide.
- iv. Renforcer les habiletés sociales et émotionnelles chez les garçons et les jeunes hommes.

Grâce aux fonds recueillis lors de la campagne Movember 2013, la Fondation Movember offre un financement qui pourra atteindre 8 millions de dollars sur trois (3) ans. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour la communauté canadienne en santé mentale et d'autres d'obtenir des résultats importants pour la santé mentale des garçons et des hommes.

On prévoit que la Fondation Movember financera au moins trois (3) projets de grande envergure :

- la valeur minimale de chaque projet est de 500 000 \$ par année;
- la valeur maximale de chaque projet est de 1 million de dollars par année pendant trois ans – soit 3 millions de dollars par projet.

Les dépenses prévues pourront dépasser la valeur maximale de 1 million de dollars pendant une année donnée de son déroulement, mais, au total, le coût du projet ne pourra pas dépasser 3 millions de dollars sur les trois ans.

La marche à suivre pour proposer un projet comporte deux étapes : 1) la présentation d'une « lettre d'intention » et 2) la production d'une proposition de projet intégrale.

5. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Fondation Movember souhaite appuyer des investissements stratégiques dans des

efforts de collaboration qui regroupent des organismes et des régions multiples. Le financement de la Fondation Movember servira de catalyseur à des projets novateurs axés sur les résultats. La présente offre de financement reconnaît l'immense potentiel qui existe au Canada pour la conception et la mise en œuvre de projets d'intervention en santé mentale et en bien-être conformes aux priorités décrites ci-dessus, y compris approfondir les travaux en cours à ces égards dans tout le secteur de la santé mentale et ailleurs. On constate également le manque de coordination et de collaboration entre des initiatives actuelles. La présente offre de financement est conçue pour catalyser la capacité existante et la mettre à profit pour améliorer la coordination et le soutien des projets conçus pour améliorer la santé mentale et le bien-être des garçons et des hommes.

OBJECTIFS PARTICULIERS DE LA PRÉSENTE OFFRE DE FINANCEMENT

- i. Stimuler les projets et les interventions concertés d'envergure nationale qui ont trait à la santé mentale et au bien-être des hommes.
- ii. Soutenir les groupes interdisciplinaires, multiorganisationnels et intersectoriels composés d'experts, de praticiens, de chercheurs, de défenseurs des droits et d'administrateurs talentueux. Par exemple, un projet concerté peut comprendre une ONG en santé mentale, un groupe industriel ou une entreprise du secteur privé, de même qu'un évaluateur expert.
- iii. Soutenir les projets de qualité qui s'intéressent à la santé mentale et au bien-être des garçons et des hommes, sachant que les approches concertées d'organismes multiples sont les mieux adaptées à ces problèmes.
- iv. Favoriser la création, la diffusion et la mise en application des nouvelles connaissances pour améliorer la santé mentale des hommes et des garçons.

Les objectifs des divers projets prévus seront vraisemblablement complexes et des résultats ne pourront être obtenus plus rapidement et plus efficacement que par un effort de collaboration multidisciplinaire plutôt que par une série d'efforts distincts et isolés.

6. ADMISSIBILITÉ

Chaque demande comprendra les éléments décrits ci-après :

- Un organisme responsable et un ou des chefs de projet : le chef de projet doit être un dirigeant établi qui possède les compétences et l'expérience de direction nécessaires. Ce chef assumera la responsabilité stratégique et administrative du financement. On s'attend à ce que le ou les chefs de projet consacrent une part substantielle et importante de leur temps à la réussite du projet. L'organisme responsable et le chef de projet devront se trouver au Canada, mais les collaborations internationales sont encouragées.
- D'autres participants au projet, qui pourront prouver par de solides réalisations antérieures qu'ils sont créatifs et originaux dans leurs démarches à l'égard de la santé mentale et du bien-être des garçons et des hommes; la contribution précise de chaque membre du projet est décrite.

- Les équipes concertées représenteront le Canada dans son ensemble (autrement dit, le projet doit être mis en œuvre dans un minimum de trois provinces ou territoires et/ou les membres de l'équipe du projet doivent se trouver dans plusieurs provinces ou territoires) et proviendront de divers horizons professionnels sont fortement encouragés.
- Un plan d'évaluation crédible, idéalement réalisé en collaboration avec un spécialiste possédant une vaste expérience et des compétences attestées en évaluation de programmes et en durabilité future des projets, de même qu'un budget suffisant compte tenu de l'importance de ce volet.
- Un plan de mise en application des connaissances, décrivant comment les nouvelles connaissances produites à la suite du projet seront communiquées et diffusées conformément aux objectifs du projet et comment ces nouvelles connaissances peuvent être mises en œuvre à l'échelle de la population pour changer les pratiques et les comportements (voir la section 9 – Stratégie mise en application des connaissances). La participation d'un expert de la mise en application des connaissances à la conception de la proposition ou à l'équipe de projet est fortement encouragée.

De plus, les conditions spéciales suivantes s'appliquent :

- Les membres du projet peuvent poursuivre d'autres activités en marge de celui-ci, mais ils devront s'engager à consacrer suffisamment de temps et d'efforts au projet pour assurer l'atteinte de ses objectifs.
- Le financement sera accordé aux projets qui appuieront la santé mentale et le bien-être des hommes et des garçons au Canada. Si les propositions comprennent des femmes dans le cadre d'un projet de plus large portée, les sources de financement additionnel devront être clairement précisées. Toutefois, les projets qui ciblent les femmes ou qui les font intervenir en tant que personnes d'influence dans la santé mentale masculine (et les comportements sains) sont admissibles au financement.
- L'accent est mis sur les nouveaux projets qui proposent des applications dans le monde réel et mises de l'avant par des équipes concertées plutôt que des projets de recherche purement théoriques.
- Le présent appel de propositions vise une meilleure compréhension des facteurs psychosociaux susceptibles d'influencer la santé mentale des garçons et des hommes. Les projets axés sur la biologie fondamentale et la pathologie des problèmes de santé mentale ne sont pas admissibles dans le présent appel de propositions.
- Le sujet des projets en santé mentale des hommes et des garçons qui sera approfondi grâce à ce financement doit concerner au moins un des trois objectifs stratégiques de Movember et au moins un des domaines prioritaires de financement (énumérés ci-dessus aux sections 2 et 3).
- La lettre d'intention et la proposition de projet intégrale doivent clairement préciser les objectifs et les secteurs prioritaires auxquels se rattache le projet.
- Les fabricants de tabac, les sociétés de jeux de hasard, les sociétés pharmaceutiques ou les fabricants d'instruments médicaux ne sont pas admissibles au financement.
- Les organisations ou les établissements universitaires qui ont un lien financier avec une société pharmaceutique (p. ex. des essais cliniques concernant la prostate ou la commandite de rencontres) peuvent présenter une demande dans la mesure où ce lien n'engendre pas de conflit d'intérêts réels ou apparents. Veuillez divulguer tout

conflit d'intérêts possible avec une société pharmaceutique ou un fabricant d'instruments médicaux dans la demande sous « Conflit d'intérêts ».

7. DÉPENSES

7.1 DÉPENSES ADMISSIBLES

Le financement obtenu par les présentes couvrira les dépenses suivantes jugées admissibles :

- Les frais d'exploitation associés au projet favorisant un programme/une intervention axé sur la collaboration et dont les objectifs doivent différer de ceux pour lesquels les membres du groupe reçoivent déjà du financement.
- Les frais associés à la collecte de données, à la gestion des bases de données, à l'intégration et à la tenue à jour de ces bases.
- Les frais de réseautage à l'échelle locale, nationale ou internationale, y compris les activités de planification, de collaboration et de partage des connaissances.
- Les salaires des dirigeants du projet, des assistants de recherche, des coordonnateurs, des techniciens, du personnel administratif et de tous les autres membres du personnel qui maximiseront la collaboration entre les différents membres du projet de même que la productivité de la recherche.
- Les frais de réseautage et de partage des résultats à des bénéficiaires/utilisateurs finaux ciblés et aux professionnels qui utiliseront les connaissances acquises pour améliorer leurs propres pratiques.

7.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les frais généraux institutionnels.
- Les droits de scolarité et les frais d'adhésion à des ordres professionnels.
- Les dépenses en immobilisations liées à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de tout autre type d'installations.
- Les subventions et bourses secondaires octroyées par l'organisme qui recevra le financement.

8. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

Les organismes qui obtiendront un financement devront reconnaître la Fondation Movember dans toutes leurs communications ou publications liées à ce financement. De plus, les titulaires du financement d'un projet doivent également se conformer aux directives relatives à la marque de la Fondation Movember pour obtenir le financement de leur projet.

9. ÉVALUATION DU RENDEMENT

La Fondation Movember est déterminée à recueillir et à diffuser de l'information sur les répercussions de ses investissements sur la santé mentale des garçons et des hommes. Ces renseignements sur les résultats sont un élément important de la responsabilité et de

la transparence de la Fondation Movember auprès de sa communauté. (Voir les bulletins de rendement sur les programmes financés précédemment pour en voir des exemples : <http://ca.movember.com/report-cards> – en anglais seulement).

Le ou les chefs de projet devront présenter des rapports annuels d'avancement des travaux de même qu'un rapport de fin de projet dans les six mois qui suivront la période de financement de trois ans. Les directives relatives à la présentation du rapport seront transmises aux chefs de projet au début de la période de financement et elles pourront être mises à jour à mesure que le projet progressera.

De plus, les chefs de projet seront tenus de participer à un processus de suivi, d'examen et d'évaluation de leur projet en prenant part à des initiatives médiatiques, à des études d'évaluation, à des sondages, à des audits et à des ateliers, au besoin, pour recueillir des renseignements destinés à évaluer les progrès et les résultats de leurs projets.

10. STRATÉGIE DE MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

Le projet doit être doté d'une stratégie globale de mise en application des connaissances qui décrit comment les connaissances produites par le projet seront diffusées, partagées et utilisées pour influencer et orienter la pratique, conformément aux buts du projet. Concrètement, ces stratégies pourront favoriser l'avancement des pratiques cliniques; améliorer la prestation des programmes et/ou des services; ou accélérer la mise en œuvre des stratégies connexes et basées sur des faits de prévention, d'interventions hâtives et d'atténuation des préjugés. Les bénéficiaires des connaissances acquises dans le cadre du projet devront être déterminés et pris en considération dans la conception du projet, dès le début, pour optimiser les résultats obtenus. Selon la nature du projet, ces personnes peuvent être des personnes atteintes d'un problème de santé mentale et des membres de leurs familles, des membres de la communauté et/ou des praticiens.

Il est important de noter que « la mise en application des connaissances » ne consiste pas simplement à diffuser les renseignements et les conclusions d'un projet. Ce concept vise fondamentalement un changement de la pratique et des comportements et à faire en sorte que les apprentissages du projet soient mis en œuvre par d'autres. En particulier, la Fondation Movember ayant établi comme l'un des buts stratégiques que le projet proposé contribue au changement à l'échelle de la population, la stratégie de mise en application des connaissances doit expliciter comment les nouvelles connaissances acquises dans le cadre du projet seront appliquées à l'échelle de la population. Une stratégie de mise en application des connaissances sera exigée dans la proposition de projet intégrale, si des organismes sont invités à en présenter une.

11. MARCHE À SUIVRE POUR PROPOSER UN PROJET

L'examen des propositions se fera en deux étapes : d'abord une lettre d'intention, puis une proposition de projet intégrale. La première étape portera sur l'importance/l'influence générale du projet proposé : il s'agira de savoir si le projet propose une nouvelle idée importante qui améliorera la santé mentale des hommes et des garçons au Canada et s'il est en adéquation avec les priorités et les buts stratégiques de la Fondation Movember. La deuxième étape portera sur le bien-fondé technique et méthodologique des propositions, les budgets et la stratégie de mise en application des connaissances.

1^{re} étape : Présentation d'une lettre d'intention

Les candidats sont invités à présenter une lettre d'intention conforme aux lignes directrices détaillées dans le présent document. À l'aide du formulaire fourni, la lettre d'intention doit respecter les instructions tant dans sa présentation que son contenu. Il est à noter que les références, les tableaux ou les figures font tous inclus dans cette limite.

La lettre doit porter sur les sujets suivants :

- **le montant total du financement** : Pour donner une idée de l'ampleur du projet, indiquez le montant total du financement demandé. (Il est à noter qu'un budget complet n'est pas nécessaire à cette étape et qu'il est compréhensible que le montant du financement puisse changer une fois le budget et le projet entièrement établis.)
- **Innovation** : Décrire comment le projet est novateur et non une reprise d'un programme existant. (Veuillez noter que nous ne souhaitons pas offrir un financement « complémentaire » à des projets existants.) Un projet novateur, dans ce contexte, désigne un projet influent qui est entièrement nouveau ou qui reflète une approche existante basée sur des faits, appliquée dans un nouveau contexte ou à une nouvelle population.
- **Conformité avec les buts stratégiques et les secteurs prioritaires de la Fondation Movember** : (voir les sections 2 et 3) comment le projet se rattache aux buts stratégiques et aux secteurs prioritaires de Movember, décrits dans le présent appel de propositions.
- **Contexte et raison d'être du projet** : Présentez les idées à l'origine du projet et sa raison d'être. Décrivez le problème que le projet vise à résoudre.
- **Influence** : Décrivez l'influence que l'équipe de projet veut et devrait exercer à la fin du projet sur la santé mentale et le bien-être des garçons et des hommes au Canada.
- **Démarche du projet** : Décrivez les buts précis du projet, comment ils s'intègrent les uns aux autres et l'approche/méthode privilégiée pour les atteindre.
- **Équipe de projet** : Décrivez comment l'équipe sera plus grande que la somme de ses parties. Expliquez brièvement la composition de l'équipe, les compétences de chacun de ses membres et leur rôle dans le projet. Décrivez la façon dont les candidats collaboreront entre eux au sein de l'équipe.

Veuillez fournir une notice biographique ou un curriculum vitae des membres de l'équipe en annexe de la demande (maximum d'une page par membre de l'équipe).

Veuillez présenter la lettre d'intention en un seul document en format PDF, .doc ou .docx.

Étape n° 2 : Invitation à soumettre une proposition de projet intégrale

Les candidats dont la lettre d'intention sera retenue seront invités à présenter une proposition de projet intégrale. La proposition intégrale doit comprendre les éléments suivants :

- une description du projet proposé : Celle-ci ne doit pas dépasser 25 pages (à l'exclusion de la table des matières, des références, des lettres de soutien, des lettres de collaboration, des curriculum vitae des membres de l'équipe et d'une lettre

de l'organisme qui administrera les fonds). La proposition doit clairement définir chacun des éléments suivants :

- la raison d'être, l'originalité et le caractère novateur du projet;
 - la conformité du projet avec les buts stratégiques et les secteurs prioritaires de la Fondation Movember;
 - la méthodologie proposée;
 - l'importance et l'influence du projet proposé, c'est-à-dire un aperçu des résultats/conclusions attendues du projet;
 - un plan d'évaluation;
 - un aperçu des antécédents et des compétences spécialisées de l'équipe de projet, de même que du rôle de chacun des membres pendant le déroulement du projet;
 - le budget demandé, les justifications de la demande budgétaire et les documents justificatifs;
 - les documents sur les ressources existantes et une description de la façon dont les nouveaux fonds du projet compléteront l'infrastructure/le financement existant sont obligatoires;
 - un plan de mise en application des connaissances.
- Des lettres de soutien (obligatoires – minimum de 2) – Des lettres de soutien signées sont exigées de tous les organismes qui appuient le projet proposé (mais qui ne seront pas bénéficiaires des fonds). S'il y a lieu, leur contribution précise doit être clairement décrite dans la lettre.
 - Des lettres de collaboration – Des lettres de collaboration signées sont exigées de tous les collaborateurs au projet, y compris une déclaration concernant l'organisme responsable du projet.
 - Des curriculum vitæ des membres de l'équipe (maximum de quatre pages par membre de l'équipe).
 - Une lettre confirmant quel organisme recevra et administrera les fonds, de même que la signature d'un représentant autorisé de cet organisme.

12. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un comité d'experts composé de pairs (possédant des compétences à l'échelle nationale et internationale, dont des personnes qui auront une expérience directe des problèmes de santé mentale) sera constitué pour évaluer les propositions. Le comité sera créé précisément pour la présente offre de financement. Les membres du comité seront choisis en fonction de leurs compétences spécialisées et de leurs connaissances.

13. CRITÈRES D'ÉVALUATION

13.1 LETTRES D'INTENTION

Les lettres d'intention seront évaluées et classées par ordre selon les critères d'évaluation suivants :

- 1) **Innovation.** Dans quelle mesure la lettre d'intention offre-t-elle de nouveaux concepts et de nouvelles approches susceptibles de modifier les paradigmes du domaine, d'ouvrir ce dernier à de nouvelles orientations ou de surmonter un obstacle important au progrès?
- 2) **Importance.** Dans quelle mesure le projet décrit dans la lettre d'intention peut-il favoriser de nouvelles façons d'aborder la santé mentale des garçons et des hommes? Comment le projet peut-il contribuer par de nouvelles connaissances ou l'approfondissement des connaissances actuelles à la santé mentale des garçons et des hommes?
- 3) **Conformité.** Dans quelle mesure le projet est-il clairement et fortement conforme aux buts et aux secteurs prioritaires décrits dans la présente offre de financement? Si le projet est retenu, dans quelle mesure contribuera-t-il à un changement à l'échelle de la population?
- 4) **Équipe.** L'équipe de projet proposée prévoit-elle des collaborations avec plusieurs organismes? Les candidats ont-ils des rôles clairement définis dans l'équipe, chacun d'entre eux y apportant une valeur particulière? L'équipe dans son ensemble est-elle plus grande que la somme de ses parties? La méthode de gestion et la structure de l'équipe conviennent-elles au projet?
- 5) **Approche.** Dans quelle mesure l'approche du projet est-elle solide, réalisable et bien conçue pour atteindre les objectifs? Dans quelle mesure est-ce possible (soit atteindre les objectifs) compte tenu des fonds disponibles?

Influence générale. Score général attribué à l'influence et à la priorité du projet, selon l'évaluation de la probabilité de ce dernier de favoriser la création, la mise en application et la diffusion de nouvelles connaissances qui mèneront à un changement de comportement, à une meilleure santé mentale et à un meilleur bien-être des garçons et des hommes au Canada.

13.2 PROPOSITION DE PROJET INTÉGRALE

Les candidats dont la lettre d'intention aura été retenue seront invités à présenter une proposition de projet intégrale. Celles-ci seront évaluées et classées selon les critères d'évaluation suivants.

1. La proposition de projet

- Clarté de la description du projet.
- Cohérence des activités, des jalons, des échéanciers et des livrables.
- Probabilité d'atteindre les objectifs du projet dans les délais proposés.
- Pertinence des rôles et de l'engagement en temps des candidats et du personnel du projet.
- Besoin des fonds demandés et justification des différents postes budgétaires.
- Plan de collaboration et de communication entre les participants au projet.

- Plan de consultation des bénéficiaires des résultats du projet pour s'assurer que ce dernier répond aux besoins et est pertinent. Par exemple, il peut s'agir de personnes atteintes d'un problème de santé mentale et des membres de leur famille, de la communauté en général, de praticiens, d'entreprises ou de personnes clés d'autres contextes organisationnels.
- Les détails de la gestion de l'équipe du projet.

2. L'équipe de projet

- L'équipe possède une expertise reconnue en santé mentale des garçons et des hommes.
- L'équipe est multidisciplinaire et multiorganisationnelle.
- Elle possède les aptitudes et les compétences pour mener le projet proposé à terme.
- Les membres de l'équipe sont suffisamment disponibles et ne feront pas en sorte que ce projet chevauchera d'autres projets menés par les candidats.
- Le chef de projet et les autres participants ont réussi les projets qu'ils ont menés par le passé.
- Le projet est représentatif de toutes les régions canadiennes (au moins trois provinces ou territoires). Ces projets seront largement favorisés.
- Les membres du projet ont défini et justifié les contributions et les rôles de chacun au regard des objectifs du projet.

3. Plan de mise en application des connaissances

- La proposition comprend une stratégie complète de mise en application des connaissances qui détaille comment ces dernières seront partagées et diffusées, conformément aux buts du projet.
- Les bénéficiaires des connaissances acquises grâce au projet sont connus et participent à la conception de ce dernier.
- La stratégie de mise en application des connaissances prévoit comment les nouvelles connaissances acquises grâce au projet peuvent être appliquées à l'échelle d'une population pour modifier les pratiques et les comportements.

14. DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS, MODALITÉS ET CONDITIONS

14.1 DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les demandes sont acceptées dans les deux langues officielles.

Il est indispensable que tous les candidats suivent les instructions de la présente section. Il appartient uniquement aux candidats de s'assurer que de la conformité de la lettre d'intention et de sa réception avant la date limite. Les demandes qui ne seront pas conformes à ces instructions peuvent ne pas être acceptées aux fins d'évaluation. Les documents ajoutés à ceux qui ont été demandés ci-dessus seront retirés avant que la lettre d'intention ne soit envoyée aux évaluateurs. Il sera présumé qu'en soumettant une proposition, les candidats ont accepté les modalités et les conditions énoncées ci-

dessous.

La lettre d'intention et la proposition de projet intégrale doivent être soumises par voie électronique au moyen du système d'appel de propositions de Movember, à l'adresse <https://cmhn-mhi.fluidreview.com/>. Les avis et les demandes envoyées par la poste et par courriel seront rejetés.

Les candidats devront créer un compte d'utilisateur dans le système, ce qui leur permettra ensuite de soumettre la lettre d'intention et la proposition de projet intégrale (s'ils ont été retenus à l'étape de la lettre d'intention).

Les candidats doivent s'inscrire dans le système pour recevoir les mises à jour sur la présente offre de financement.

La lettre d'intention peut être modifiée aussi souvent que les candidats le souhaitent jusqu'à la date et à l'heure de clôture. Les lettres d'intention doivent être soumises au plus tard à 17 h (HAE) le vendredi 9 mai 2014.

La proposition de projet intégrale doit être soumise au plus tard à 17 h (HAE) le vendredi 8 août 2014.

La Fondation Movember n'est pas tenue d'examiner les demandes reçues après l'heure de clôture, mais peut le faire à sa seule discrétion.

Pour être admissible à l'évaluation, à l'aide du formulaire fourni, la lettre d'intention doit respecter les instructions suivantes tant dans sa présentation que son contenu. Un modèle pour la proposition intégrale sera fourni lorsque des candidats auront été invités à soumettre une telle proposition.

- Elles doivent être présentées en format PDF ou Microsoft Word (doc ou docx).
- Elles doivent être présentées comme un seul document et téléchargées avec les conventions suivantes d'appellation du fichier : nom de famille du chef de projet-Organisation_ICSM 2014 Lettre d'intention.

Toute la correspondance et les questions concernant le présent appel de propositions doivent être envoyées à ivy.lim-carter@movember.com. Vous recevrez rapidement une réponse à toutes vos questions.

15. MODALITÉS ET CONDITIONS

1. La Fondation Movember ne prétend pas s'engager à participer à quelque future action que ce soit liée à cet appel de propositions de projets, et refuse toute obligation de le faire, ce qui inclut, sans restreindre la portée de ce qui précède : a) l'acceptation ou le refus de tout candidat; b) l'évaluation ou le refus d'évaluer de toute proposition, ainsi que l'acceptation ou le refus de toute proposition.
2. À son entière discrétion, la Fondation Movember se réserve le droit d'amorcer un autre processus de sélection, de négocier avec des personnes ou des groupes n'ayant pas reçu cet appel de propositions, ou encore d'annuler entièrement son offre de financement.
3. Les candidats doivent payer eux-mêmes les dépenses engagées pour soumettre leur candidature à cet appel de propositions.
4. Dans les limites permises par la loi, la Fondation Movember refuse toute responsabilité relative aux pertes, aux dépenses (y compris les frais juridiques) et aux dommages qui pourront être entraînés par le présent appel de propositions.
5. Outre ce qu'ils spécifient dans leur proposition de projet, les candidats doivent garantir que leur réponse à la présente offre de financement et leur participation éventuelle aux projets financés par la Fondation Movember ne les placent pas en conflit d'intérêts réel ou potentiel.
6. Avant de ratifier un contrat en bonne et due forme avec les candidats sélectionnés, la Fondation Movember ne sera liée par aucune obligation, de nature juridique ou autre, relativement à cet appel de propositions.
7. La Fondation Movember n'a nulle obligation : a) d'accepter quelque candidature que ce soit, ni à l'étape de l'avis d'intention ni à celle de la remise de la proposition de projet intégrale; b) de signer quelque contrat que ce soit avec les candidats; c) de motiver sa décision d'examiner ou non toute candidature, d'accepter ou de refuser en tout ou en partie toute candidature, ou d'annuler ce processus d'appel de propositions. La Fondation Movember pourra aussi à son entière discrétion accepter une candidature qui ne répond pas entièrement aux exigences du présent appel de propositions.
8. Exception faite des renseignements qui relèvent autrement du domaine public ou que la loi oblige à divulguer, tous les documents, éléments matériels, détails administratifs et échanges de vues qui font partie de l'évaluation par les pairs et du processus d'évaluation en général sont tenus strictement confidentiels (*renseignements confidentiels*) et Movember n'a pas l'obligation de divulguer quelque renseignement confidentiel que ce soit au candidat
9. Pour les besoins de ce processus de sélection, les candidats autorisent la Fondation Movember à utiliser de manière non exclusive tout le contenu de leur proposition de projet : renseignements, procédés, croquis, calculs, dessins ou toute autre forme de données.
10. Chaque candidat accepte de dédommager la Fondation Movember advenant une réclamation d'une tierce partie pour l'utilisation non autorisée d'information protégée par les lois sur la propriété intellectuelle et faisant partie d'une proposition de projet.
11. Si les candidats constatent la présence d'erreurs, d'omissions ou de contradictions dans le matériel fourni pour leur proposition de projet, ils doivent immédiatement en informer la Fondation Movember par écrit.
12. Tous les membres de l'équipe de projet présentée dans la proposition acceptent que des renseignements personnels soient communiqués aux évaluateurs des dossiers (y compris les pairs), dans le cadre du présent appel de propositions et de ses besoins connexes.
13. La Fondation Movember se réserve le droit de financer des projets ayant obtenu un pointage moins élevé que d'autres à l'issue du processus d'évaluation si ces projets

portent sur des domaines d'intérêt particulier correspondant aux thèmes demandés dans la présente offre de financement.

15.1 VARIATIONS

La Fondation Movember peut modifier les exigences relatives aux candidatures décrites dans le présent appel de propositions relativement aux propositions intégrales et exiger des renseignements supplémentaires de la part des candidats. Le cas échéant, les candidats devront fournir ces renseignements dans des délais raisonnables.

15.2 DROITS DE LA FONDATION MOVEMBER

La Fondation Movember se réserve le droit d'effectuer une « vérification diligente » auprès des candidats. Cette vérification pourrait porter sur :

1. l'existence et la disponibilité des ressources et des compétences décrites dans la proposition de projet;
2. l'expérience et l'intégrité des candidats.

La Fondation Movember se réserve aussi le droit, à son entière discrétion, d'abandonner l'une ou l'autre des méthodes d'évaluation décrites dans le présent appel de propositions.

15.3 FIABILITÉ DES RENSEIGNEMENTS

La Fondation Movember se basera sur les renseignements soumis par les candidats ou en leur nom à toutes les étapes du présent appel de propositions. En fournissant ces renseignements, les candidats s'engagent envers la Fondation Movember à ce que leurs renseignements soient complets et exacts dans tous leurs aspects importants, à ce qu'ils ne soient pas trompeurs et à ce qu'en préparant ces renseignements, le candidat et son personnel aient apporté le soin et une expertise raisonnables; ils reconnaissent de plus que la Fondation Movember peut s'appuyer avec confiance sur leurs renseignements.

15.4 PUBLICITÉ

À moins d'en obtenir le consentement préalable de la Fondation Movember par écrit, les candidats ne sont pas autorisés à faire des déclarations publiques liées à leur lettre d'intention, à leur proposition de projet intégrale, à la réponse obtenue ou à leur participation au processus de demande ou de négociation d'un contrat.

15.5 LETTRE D'INTENTION – À REMETTRE AU PLUS TARD À 17 H (HAE) LE VENDREDI 9 MAI 2014

Tous les candidats doivent soumettre par voie électronique, au moyen du système d'appel de propositions (<https://cmhn-mhi.fluidreview.com/>) au plus tard à 17 h (HAE) le 9 mai 2014 une lettre d'intention indiquant les renseignements demandés et décrits précédemment dans le présent document.

15.6 PROPOSITION DE PROJET INTÉGRALE SUR INVITATION – À REMETTRE AU PLUS TARD À 17 H (HAE) LE VENDREDI 8 AOÛT 2014

Au plus tard à 17 h (HAE) le 8 août 2014, les candidats invités à le faire doivent soumettre une proposition de projet intégrale, y compris les renseignements sur le projet et les documents

justificatifs, décrits précédemment. Les propositions intégrales doivent être soumises par voie électronique au moyen du système d'appel de propositions (<https://cmhn-mhi.fluidreview.com/>).

16. COMPLÉMENT D'INFORMATION – WEBINAIRES

Nous tiendrons deux webinaires (offrant les mêmes renseignements) le lundi 14 avril (HAE), de 18 h à 19 h, et le mardi 22 avril (HAE), de 18 h à 19 h, concernant le présent appel de propositions. Les webinaires répéteront l'information contenue dans le présent appel et permettront aux intéressés de poser des questions.

L'inscription aux webinaires peut se faire par le système en ligne d'appel de propositions (<https://cmhn-mhi.fluidreview.com/>).

17. PERSONNE-RESSOURCE

Pour de plus amples renseignements sur la présente offre de financement de projet, veuillez communiquer avec ivy.lim-carter@movember.com